

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

# MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZI DE LAGNY-SUR-MARNE ET DE LA ZAE DE LA COURTILLIÈRE À SAINT-THIBAULT DES VIGNES

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Étang

Bussy Saint Martin - BP 29

77607 MARNE LA VALLEE CEDEX 3 - Téléphone : 01.60.35.43.59 - Télécopie : 01.60.35.43.66

Courriel: accueil@marneetgondoire.fr - adresse internet: http://www.marneetgondoire.fr

Profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

## Objet du Marché:

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la ZI de Lagny-sur-Marne et de la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault des Vignes

## <u>Caractéristiques principales :</u>

La ZAE dite Industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes constituent l'espace économique à la fois le plus important et le plus ancien du territoire de la CAMG. Cet ensemble couvre 123 ha et accueille aujourd'hui 300 entreprises et 3 900 emplois (soit 10% des entreprises et 18% des emplois du territoire). La ZI de Lagny-sur-Marne fût créée en 1969 et la ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes en 1980.

Faisant le constat de l'existence de dysfonctionnements importants (flux de circulation, accessibilité, stationnement, signalisation), et de l'état de dégradation de certains secteurs (aménagement, mobilier urbain, voirie), la CAMG a décidé d'engager un projet de requalification globale à l'échelle de l'ensemble de cet espace économique.

La démarche s'inscrit, depuis 2008, dans le cadre du dispositif de requalification de ZAE du département de Seine et Marne ; elle fera également l'objet d'une candidature auprès de la Région dès que les actions de requalification seront affinées.

La requalification de ces deux ZAE a pour objectifs :

- Leur réadaptation aux nouvelles contraintes économiques, urbaines, environnementales et fonctionnelles
- Le traitement de ces deux ZAE en un seul espace économique cohérent
- Le renforcement de leur attractivité
- Le maintien et le développement d'activités économiques et d'emplois sur le territoire
- Leur intégration dans le tissu urbain
- La recherche d'une complémentarité avec les autres ZAE du territoire (existantes et futures)
- Le développement de synergies entre acteurs
- L'optimisation de la gestion des ZAE

La première étape de ce projet a consisté à réaliser, en 2009, un diagnostic global de cet espace économique en vue de définir un plan et une stratégie d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs. Une étude plus ciblée sur l'ensemble des modes de déplacements a permis d'élaborer un Plan de Déplacements ainsi que des ébauches d'aménagement de l'ensemble des espaces publics.

Le Maître d'œuvre assurera notamment les études des éléments ci-dessous et leur mise en œuvre :

- Aménagement global paysager
- Travaux de réfection partielle du réseau d'eau usée (surtout chemisage)
- Travaux de réfection partielle du réseau d'eau pluviale (surtout chemisage)
- Travaux de réaménagement de voiries et des abords (environ 9km linéaires)
- Création de liaisons douces
- Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public
- Enfouissement de réseaux
- Mise en place de fourreaux pour fibre optique
- Suivi physico-financier de l'opération
- Intégration des principes de développement durable tout au long du processus de conception et de réalisation
- Documents destinés à communiquer envers des tiers institutionnels ou le grand public

Le lauréat se verra confier une mission complète de maîtrise d'œuvre (AVP à AOR), au sens du décret du 29 novembre 1993, complétée par la mission complémentaire OPC.

Enveloppe financière prévisionnelle des travaux et les études auxquelles s'applique cette maitrise d'œuvre : 22 000 000 euros HT

#### Planning de réalisation

- > AVP global en 2012.
- Marché de travaux pour la réfection du réseau d'eau usée en 2012
- ➤ Début des travaux fin 2012 début 2013.
- Réalisation des travaux par phases
- Fin des travaux : 2016

## Critères de sélection et de limitation des candidatures

Les candidatures seront jugées selon les capacités professionnelles, techniques et financières liées à l'objet du marché.

En vertu de l'article 60 du code des marchés publics, le nombre de candidats admis à présenter une offre sera limité à 5.

Les critères suivants seront appliqués :

- Compétences et méthodologie développée par le candidat (mandataire et co-traitants éventuels), notamment en matière de maîtrise d'œuvre de travaux de voiries et des abords, de travaux d'assainissement (notamment réhabilitation), d'éclairage public, de traitement paysager, de démarche environnementale - 30 points
- Moyens affectés au projet en personnel (CV des participants), et en matériel du candidat (mandataire et co-traitants éventuels) 30 points
- Références du candidat (mandataire et co-traitants éventuels) en matière d'opérations équivalentes
  30 points
- Garanties financières de chaque candidat 10 points

#### Contenu du dossier de candidature à remettre :

## Pièces administratives

- Imprimé DC1 ou équivalent avec habilitation du mandataire (en cas de groupement) par ses cotraitants
- Imprimé DC2 ou équivalent
- Copie du ou des jugements dans le cas de candidat en redressement judiciaire
- Noti2 (Ex DC7) ou attestations sociales et fiscales pour tous les membres
- CA des trois derniers exercices
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, et décennale en cours de validité.

#### Pièces permettant d'évaluer la capacité du candidat :

• Note décrivant les compétences du candidat :

Les équipes candidates devront posséder au minimum les compétences liées à la maîtrise d'œuvre des opérations suivantes :

- Aménagement de voirie et abords
- Traitement paysager
- Assainissement (notamment réhabilitation)
- Éclairage public
- Mise en œuvre de principes de développement durable

Si le candidat ne possède pas les compétences dans ses moyens internes, il devra présenter dès sa candidature les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel.

- Note décrivant les moyens affectés au projet en personnel (CV des participants), et en matériel (mandataire et co-traitants)
- Note présentant les références en matière d'opérations équivalentes :
- Une sélection adaptée de références illustrant les missions de maîtrise d'œuvre achevées ou en cours de réalisation liées à des projets d'ampleur et de contenu comparables.

Cette liste de références indiquera en particulier les caractéristiques des projets (budgets, maîtrises d'ouvrage, au cas échéant composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre).

Note décrivant les garanties financière du candidat

#### Type de procédure

 Appel d'offres restreint pour une mission complète de maîtrise d'œuvre (AVP à AOR), complétée par la mission complémentaire OPC.

## Nombre de candidats maximum admis à présenter une offre : 5

## Forme du marché :

Marché ordinaire

## Variantes:

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Modalités essentielles de financement et de paiement

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

#### Unité monétaire utilisée

L'euro.

## Durée du marché :

#### La durée globale du marché est de 6 ans.

Éléments justifiant une durée supérieure à 4 ans :

- Ampleur des travaux : l'intégralité des voiries et espaces publics, soit un linéaire total d'environ 9 km.
- Ampleur du coût des travaux : environ 22 millions € H.T.
- Fréquentation des voiries existantes : 300 entreprises, 3 900 emplois, espace commercial actif

Il est donc inconcevable de réaliser l'opération en seulement 4 ans sans prendre le risque de perturber fortement le fonctionnement des déplacements au sein d'un tissu économique dynamique représentant un enjeu local de 1<sup>er</sup> ordre.

<u>Forme juridique de l'attributaire du marché</u>: Entreprise seule ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. Le mandataire du groupement d'entreprise conjoint devra être solidaire de chacun des membres du groupement lors de la remise de son offre et pour l'exécution du marché.

## Critères d'évaluation des offres

Le dossier de consultation précisera les critères d'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Les équipes candidates qui seront admises à remettre une offre recevront une lettre de consultation accompagnée des documents contractuels remis à titre gratuit.

## Transmission des candidatures

La transmission des candidatures par voie électronique est autorisée.

Les candidatures sont transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et heure de leur réception, avant la date et l'heure limites ci-dessous.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes

« NE PAS OUVRIR » Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la ZI de Lagny-sur-Marne et de la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault des Vignes Monsieur le Président de Marne et Gondoire Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang - Bussy-Saint-Martin - BP 29 77607 Marne-la-Vallée cedex 3 Ne pas ouvrir

Date limite de remise des candidatures : le 30 janvier 2012 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite à :

#### Renseignements administratifs:

Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics tél: 01 60 35 43 54 – Télécopie: 01 60 35 43 63 Email: michelle.adam@marneetgondoire.fr

#### Renseignements techniques:

Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire Sabine MULLER – Aménagement et Développement des Zones d'Activités tél : 01 60 35 46 81 – Télécopie : 01 60 35 19 26

Email: sabine.muller@marneetgondoire.fr

#### **INSTANCE CHARGEE DES VOIES DE RECOURS ET VOIES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun
 43 rue du Général De Gaulle, 77008 Melun, tél. : 01-60-56-66-30, télécopieur : 01-60-56-66-10.

#### DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION: 22 DECEMBRE 2011